

## EVALUATION DE L'ACTIVITÉ ANTIBACTÉRIENNE DES EXTRAITS DES FLEURS

Anna.M Schito

Università di  
Genova  
DISC,  
Viale Benedetto XV, n6  
Genova

L'évaluation de l'activité antibactérienne des extraits des fleurs a été effectuée en recherchant la concentration minimale inhibitrice (CMI) selon les procédures normalisées décrites par l'EUCAST (European Committee on Antimicrobial Susceptibility Testing) (1). Pour résumer, les souches bactériennes choisies pour le test sont d'abord diluées de façon appropriée, réactivées pendant deux heures à 37 °C , et ensuite ajoutées aux dilutions de moins en moins concentrées des extraits étudiés. Ces derniers ont été préalablement préparés dans des plaques de 96 puits et dans un milieu approprié.

Après une incubation à 37°C pendant 18-20 heures, on mesure la CMI, à savoir la plus faible concentration de composé inhibitrice de la croissance bactérienne de la souche bactérienne étudiée. Chaque CMI est effectuée en triple.

### Bibliographie

1: <http://www.eucast.org/>

